

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables Question écrite n° 93889

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution du bénéfice de la campagne double aux anciens fonctionnaires combattants d'Afrique du Nord. Ces derniers sont pénalisés par rapport aux précédentes générations de combattants et à ceux qui ont participé à la guerre du Golfe. M. Christian Gal a rendu un rapport sur ce thème en juillet dernier ; le Conseil d'État a également été saisi. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère sur cette légitime revendication du monde combattant.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Daniel Boisserie

 $\textbf{Circonscription:} \ \, \textbf{Haute-Vienne} \ \, \textbf{(2}^{e} \ \, \textbf{circonscription)} \, \textbf{-} \, \textbf{Socialiste}$

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 93889

Rubrique: Retraites: fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4826 **Réponse publiée le :** 11 juillet 2006, page 7284